

Suite à la conférence nationale 2006 et à l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration et le personnel de l'AAMI ont développé un plan d'action basé sur les recommandations formulées par les membres lors du forum de discussion tenu à Winnipeg ainsi que sur le travail en cours depuis quelques années. Ces éléments ont été organisés de manière à mettre en évidence les priorités au niveau des efforts de représentation à privilégier et des services à implanter au cours des prochaines années.

Alors que l'Alliance célèbre son 25^e anniversaire, il est intéressant de noter que plusieurs des problématiques principales qui étaient discutées en 1981, telles la censure, la domination de l'industrie médiatique commerciale, la diversité, les nouvelles technologies, l'archivage et le financement, sont toujours des questions vitales pour nos organisations membres. Les sous-comités, le conseil d'administration et le personnel de l'AAMI continueront de se pencher sur ces problématiques et celles-ci seront partie intégrantes de nos activités au cours de prochaines années.

Nous allons continuer à réagir aux problématiques et aux controverses, au fur et à mesure qu'elles se matérialisent. Nous sommes toujours heureux de recevoir les commentaires et suggestions de nos membres ainsi que de la communauté des arts médiatiques en général. Nous encourageons les membres à entrer en contact avec l'AAMI s'ils désirent s'impliquer dans l'un des sous-comités mentionnés ci-dessous.

L'assemblée générale annuelle 2007 aura lieu en septembre prochain à Montréal. Elle sera tenue sur deux jours, le premier sera consacré aux rencontres régionales et le second à un forum de discussion ainsi qu'à une séance plénière. Dans les mois qui suivront l'AGA 2007, l'AAMI coordonnera des forums régionaux qui mobiliseront ses membres, les subventionnaires régionaux ainsi que les représentants de la communauté des arts visuels et médiatiques.

Les forums vont prendre le pouls de la situation actuelle des arts médiatiques indépendants au sein de chacune de six régions de l'AAMI : Pacifique, Prairies et TNO, Ontario, Québec, Atlantique et NIMAC. Seront à l'ordre du jour une série de problématiques reliés aux domaines du cinéma, de la vidéo, de l'art audio et des nouveaux médias ainsi qu'un survol des pratiques d'excellence et des tendances au sein des centres d'artistes autogérés.

La prochaine conférence nationale aura lieu en 2008, à Kelowna (CB), et la galerie Alternator en sera l'hôte. L'événement durera quatre jours et comprendra des tables rondes, des ateliers et des projections en plus d'un sommet national d'une journée qui synthétisera le travail accompli lors des forums régionaux. Ce sommet réunira les membres de l'AAMI, les subventionnaires nationaux et régionaux et différents membres de la communauté artistique. Le sommet permettra à chaque région de présenter son rapport suivi d'un forum de discussion ouvert. Les délégués seront invités à formuler des recommandations qui serviront à définir le plan d'action de l'AAMI.

La vision et les activités de l'AAMI s'articulent autour de trois axes principaux : représentation, communauté et communication. Ceux-ci ont été développés en fonction de problématiques identifiées par nos membres. Le plan d'action qui suit exprime en détail les différentes tâches qui seront entreprises au cours de la prochaine année, tel que ratifié par le conseil d'administration et le personnel de l'AAMI. Un rapport au sujet de celles-ci sera déposé lors de l'AGA 2007.

REPRÉSENTATION:

- Se tenir au fait des développements au niveau des **politiques gouvernementales fédérales**, du contexte politique et répondre adéquatement –lorsque nécessaire et préférablement en collaboration avec d'autres groupes qui partagent nos principes, objectifs et valeurs– en fonction de la diversité et des particularités des membres de l'AAMI.
- Contribuer à l'étude du Conseil des arts du Canada sur la **conservation** et former un sous-comité avec le mandat de lancer une campagne de pression afin de bonifier les ressources consacrés à la conservation, l'archivage, le catalogage et le maintien des collections d'art médiatique canadien tout en mettant en lumière le besoin pressant de conserver et d'archiver la production culturelle autochtone canadienne.
- Faire des représentations auprès du **Ministère du patrimoine canadien** afin que le cinéma soit reconnu comme une pratique artistique selon les règles du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien.
- Faire des représentations auprès d'organismes subventionnaires tels **Téléfilm Canada** et l'**Office national du film du Canada** pour s'assurer que la distribution des fonds publics tienne compte des besoins du secteur du cinéma indépendant et participer aux différentes études au nom des artistes en arts médiatiques.
- Poursuivre le dialogue avec le **Musée des beaux-arts du Canada** dans le but d'encourager une augmentation de l'acquisition et de l'exposition d'œuvres en arts médiatiques à l'intérieur de la section de l'art contemporain tout en continuant de faire du lobby pour la création d'un poste de conservateur spécialisé en arts médiatiques.
- Activer le **Réseau consultatif sur la censure** (Censorship Advisory Network) via un forum en ligne et développer une trousse pour aider les organisations qui pourraient expérimenter des problèmes de ce côté à se mobiliser et à réagir.

COMMUNAUTÉ:

- Faire un **travail de rapprochement** auprès des groupes représentant les **autochtones**, la **diversité culturelle** et les **nouveaux médias** afin de s'assurer qu'ils se joignent à l'AAMI, qu'ils participent activement à ses activités et qu'ils soient représentés lors des conférences et des AGA.
- Travailler à l'**augmentation des salaires** et à l'**implantation d'avantages sociaux** pour les travailleurs culturels au sein des centres d'artistes autogérés. Examiner la faisabilité d'un régime d'assurance collective pour les membres.
- Améliorer les opportunités de **réseautage** lors de la **conférence nationale** et s'assurer que le forum de discussion se développe de manière à en faire un moyen efficace de recueillir les problématiques et les préoccupations principales des membres.
- Rendre disponible la grille tarifaire développée par les organismes de distribution qui établissent les tarifs de base et poursuivre les discussions avec CARFAC de manière à ce qu'ils adoptent dans leurs propres barèmes les recommandations de l'AAMI quant aux tarifs pour les œuvres en arts médiatiques.

COMMUNICATIONS:

- Développer le **site Internet** de l'AAMI afin d'inclure des forums de discussion en ligne, des babillards d'équipements, des troussees pratiques et d'autres services aux membres.
- Rendre accessible en ligne le forum sur les **installations** et développer une trousse qui illustre les meilleures ressources et stratégies afin d'aider les organismes à se doter d'espaces permanents au cœur de leurs communautés.
- Tenir un forum de discussion en ligne pour examiner le besoin de **normalisation des formats** pour les distributeurs, les festivals et les diffuseurs.

SOUS-COMITÉS DE L'AAMI:

Le président(e) du comité est choisi(e) par le conseil d'administration. Il n'est pas nécessaire que les membres des sous-comités soient tous des membres de l'Alliance ou de son C.A. Mais au moins un membre du C.A. doit en faire partie et assurer la communication avec le reste du C.A. Un comité doit être composé d'au moins deux personnes.

Chaque sous-comité doit fournir un rapport écrit au C.A. Ce rapport, entier ou résumé, sera affiché en ligne pour que les membres y aient accès. Les comités doivent fournir des rapports chaque trimestre environ, idéalement produits avant les réunions du C.A., et ils doivent rendre compte de leur travail au C.A.

Les sous-comités ont pour but de promouvoir la communication et la discussion avec les membres autour d'une question ou d'un domaine particuliers. Les comités collaborent aux travaux spécifiques issus des résolutions (motions) de l'AGA.

Les sous-comités peuvent suggérer des actions au C.A. Les membres d'un comité peuvent représenter l'AAMI dans certaines occasions, si le Président du comité le juge bien fondé. Les membres d'un comité ne peuvent prendre aucune décision allant à l'encontre du mandat de l'organisme ou de ses règlements.

On attend des sous-comités qu'ils soumettent des rapports et des recommandations au C.A. Le C.A. décidera par la suite s'il y a lieu d'effectuer ou pas ce que le comité recommande.

Les comités peuvent faire appel à de l'expertise externe pour aider le travail dans un domaine particulier.

- Réseau consultatif sur la censure
- Règlements
- Diversité culturelle
- Grilles tarifaires
- Archives et conservation
- Financement
- Conditions de travail
- AGA et conférence annuelle